



N°926
Entrée le 25.06.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 26.06.2024
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 25 juin 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à Monsieur le **Ministre des Finances** concernant la **taxe d'abonnement pour les fonds ETF actifs**.

Le Gouvernement a annoncé vouloir réduire le taux de la taxe d'abonnement pour les fonds ETF actifs.

Notons que la taxe d'abonnement a rapporté en 2022 des recettes de 1,28 milliards d'euros aux coffres de l'État, correspondant ainsi à 6% des recettes budgétaires totales hors opérations financières. En outre, la projection pluriannuelle du Gouvernement prévoit une croissance annuelle des recettes issues de la taxe d'abonnement de 6,6% en moyenne sur la période 2024-2027.

Dans ce contexte, je voudrais demander les informations suivantes :

- 1) **Monsieur le Ministre peut-il préciser les plans du Gouvernement en matière de taxe d'abonnement ? Quel est le taux d'imposition envisagé pour les fonds ETF actifs ?**
- 2) **Monsieur le Ministre peut-il renseigner le déchet fiscal engendré par cette adaptation de la taxe d'abonnement pour les fonds ETF actifs ?**
- 3) **L'adaptation de la taxe d'abonnement pour ETF actifs est-elle déjà comptabilisée dans la projection budgétaire pluriannuelle 2024-2027 prémentionnée ? Dans la négative, Monsieur le Ministre peut-il fournir les projections actualisées ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Sam TANSON
Députée



Réponse de Monsieur le Ministre des Finances, Gilles Roth à la question parlementaire n°926 du 25 juin 2024 de l'honorable Députée Sam Tanson au sujet de la taxe d'abonnement pour les fonds ETF actifs

En date du 17 juillet 2024, le Gouvernement a adopté un nouveau paquet de mesures fiscales intitulé "Entlaaschtungs-Pak. Zesammenhalt. Zukunft. Fir Jiddereen."

Dans ce contexte, il est, entre autres, proposé d'exonérer les OPCVM ETFs gérés activement de la taxe d'abonnement. Cette mesure aura un impact neutre sur le budget de l'Etat.

Luxembourg, le 24 juillet 2024
Le Ministre des Finances
(s.) Gilles Roth